

Lecture d'une lettre de M. Thévenard, ministre de la marine, contenant la liste des consuls, vice-consuls et autres employés français, résidents en pays étranger, qui ont prêté le serment, lors de la séance du 9 août 1791

Alexandre François, vicomte de Beauharnais, Antoine Jean-Marie Thévenard

Citer ce document / Cite this document :

Beauharnais Alexandre François, vicomte de, Thévenard Antoine Jean-Marie. Lecture d'une lettre de M. Thévenard, ministre de la marine, contenant la liste des consuls, vice-consuls et autres employés français, résidents en pays étranger, qui ont prêté le serment, lors de la séance du 9 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 304;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12024_t1_0304_0000_4

Fichier pdf généré le 05/05/2020



semblée de comprendre le département du Lot dans le nombre de ceux qui doivent fournir des gardes nationales auxiliaires.

Adresses des amis de la Constitution séants à Périgueux et à Sens, qui s'élèvent avec force contre la déclaration des 290 membres de l'Assemblée.

Adresse des officiers municipaux de Rennes, contenant une déclaration authentique des sous-officiers et soldats de la garnison de Rennes, qui porte que, loin de refuser la quotité d'assignats de 5 livres que les décrets de l'Assemblée nationale autorisent à leur compter pour leur solde, ils sont dans la disposition d'en accepter une quotité plus grande encore, si le bien public et l'état des finances l'exigent.

Adresse du conseil général de la commune de Maubeuge, qui atteste à l'Assemblée qu'une dénonciation faite par un de ses membres contre le régiment suisse en garnison dans cette ville, ne l'a été que sur des rapports calomnieux.

« Ce régiment, disent-ils, vraiment citoyen, a constamment vécu avec tout l'ordre et la tranquillité possibles; et il mérite, à tous égards, la considération et la bienveillance de la nation. »

Adresse des officiers municipaux de Limoges, qui sollicitent, au nom de la garde nationale de cette ville, la faveur de partir pour la frontière.

Adresse des municipalités de Felletin, de Limoux, de Vertus et de la communauté de Juliennas, district de Villefranche, contenant le procès-verbal de l'anniversaire de la fédération des Français, célébré le 14 juillet.

Adresses des officiers municipaux de Saint-Malo, contenant une pétition des marins de cette ville, dans laquelle ils offrent de se transporter à la Martinique pour y faire triompher la cause du patriotisme, et protestent de leur dévouement absolu pour le maintien de la Constitution.

Adresse de la municipalité d'Aix, qui instruit l'Assemblée de ses heureux efforts pour asseoir les impositions.

Adresse de la société des amis de la Constitution, séante à Pont-à-Mousson, qui montre, par le profès-verbal de la séance du 14 du mois dernier, qu'elle a secondé de tout son pouvoir les mesures que la municipalité de Metz a cru devoir prenare pour conquérir à la nation le 96° régiment d'infanterie, ci-devant Nassau, recommandable par sa discipline, et que la trahison de l'un de ses chefs avait rendu l'objet d'une animadversion injuste.

Adresse des amis de la Constitution de Blois, qui demandent l'établissement d'une bibliothèque publique dans chaque chef-lieu de département, formée par les bibliothèques des ci-devant corps religieux.

Prestation du nouveau serment militaire, faite par le sieur Jourdan, commandant un détachement de dragons, en station à la Ferté-Milon;

Par plusieurs officiers du 90° régiment, ci-devant Chartres, en garnison à Bergues;

Enfin, par M. Dulneau, nommé lieutenant-colonel

de la gendarmerie nationale du département de la Neuse.

Adresses de félicitation et dévouement des communautés de Cizey, de Saint-Vaudrille, de Saint-Pierre, de Menilberard, département de l'Orne, des amis de la Constitution de Rodez, d'Uzerche, de Champier, de l'armée toulousaine, de la municipalité et de la garde nationale de la Gardette, du iribunal de district de Quingey, des amis de la Constitution de Saint-Dizant-du-Bois dans le canton de Mirambeau, de la municipalité de Corneuil;

Adresse de la municipalité de Flamerans, département de la Côte-d'Or, qui a célébré l'anniversaire de la fédération du 14 juillet;

Adresse des jeunes citoyens composant la compagnie des chasseurs de la garde nationale de Bar-sur-Aube qui expriment le plus vis désir de voler vers les srontières.

Adresse de la société des amis de la liberté, séants à la Croix Rouge, qui demande que les cendres de J.-J. Rousseau soient transportées avec la même pompe, la même solenuité, dans le Panthéon français, que celle de Voltaire.

(L'Assemblée décrète qu'il sera fait mention honorable de ces adresses dans le procès-ver-

bal.)

M. le Président fait donner lecture, par un de MM. les secrétaires, d'une pétition des jurés crieurs de Paris, par laquelle ils demandent un nouvel examen du mode décrété sur la liquidation de leurs offices, en ce qu'il porte qui'l sera fait sans indemnité.

M. le Président fait donner lecture, par un de MM. les secrétaires, d'une lettre de M. Thevenard, ministre de la marine, contenant la liste des consuls, vice-consuls et autres employés français, résidants en pays étranger, qui ont prêté le serment.

Ce sont:

M. Digeon, chargé des affaires du vice-consulat à Schio.

M. Charles, chargé d'affaires à Naxie.

M. J. auffróy, chargé des affaires du vice-consulat à Laitaquie.

M. Duval, vice-consul à Bagdah. M. Brossne, vice-consul à Porto. M. Dutrouy, vice-consul en Candie.

M. de Châteauneuf, consul général à Tunis. M. Guy de Villeneuve, vice-consul à Tunis.

M. Adanson, chancelier à Tunis.

M. de Laforêt, vice-consul chargé des affaires du consulat général auprès du congrès New-York.

M. Barbé de Marbois, vice-consul à Philadelphie.

M. Jean-Baptiste Santi l'Homaca, premier drogman à Alexandrie.

M. Jean-Baptiste Trécours, second drogman à Alexandrie.

M. François Trécours, chancelier et drogman à Rosette.

M. Louis Sornetti, drogman de l'ambassade de Constantinople, présentement à Alexandrie.

M. Astier, consul en Chypre, et toute la nation de son Echelle.